

Saint-Brieuc, le 02 JUIN 2014

Direction Territoires et Déplacements
Service Déplacements Cpl
Suivi : Benjamin PASCOU
Tél : 02 96 77 20 87
Référence à reporter : BP n°14-2014
Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Président de Saint-Brieuc Agglomération

Association Vélo Utile
Présidente
Mme Elise GARNIER
20, Le Boisveloup
22 440 TREMUSON

Objet : Aménagements cyclables sur l'axe TEO – Section Armor/ Cité

Madame la Présidente,

hillion

la méaugon

langueux

piédran

plérin

ploufragan

pordic

saint-brieuc

saint-donan

saint-julien

trégueux

tréméloir

trémuson

yffiniac

Par courrier en date du 15 avril dernier, vous me sollicitez quant à plusieurs éléments concernant la circulation des cycles sur l'axe du transport Est-Ouest actuellement en travaux entre le Pont d'Armor et la Place de la Cité.

Ce projet est l'un des projets majeurs de Saint-Brieuc Agglomération en matière de déplacements et constitue l'action I de l'axe I du Plan de Déplacements Urbains. Ce projet par son ampleur, a fait l'objet d'une concertation approfondie, concertation à laquelle l'association Vélo Utile a été largement associée, dans le cadre notamment de réunions préalables à l'enquête publique.

De manière complémentaire, l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 juin au 13 juillet 2012 a fait l'objet d'un mémoire en réponse sur la base des différentes observations de l'association Vélo Utile. A ce titre, en ce qui concerne la circulation des usagers à vélo, le commissaire enquêteur a estimé que la notion de continuité cyclable prévue par les textes à l'occasion des réalisations ou rénovations de voirie, est objectivement prise en compte.

Un avis favorable sur l'utilité publique du projet a donc été émis, néanmoins assortie d'une recommandation à Saint-Brieuc agglomération de « déterminer de quelle manière pratique satisfaire à l'obligation de la continuité cyclable dans les ronds points ». C'est sur la base de cette recommandation qu'une réunion s'est tenue le 10 janvier 2013 en présence des associations représentants les usagers cyclistes et du CETE en tant qu'intervenant extérieur. Plusieurs propositions pour répondre spécifiquement à la question de la continuité cyclable dans les giratoires ont été formulées depuis puis étudiées.

La dernière rencontre en date du 17 mars 2014 avait donc pour objet de présenter à l'association Vélo Utile les propositions du maître d'ouvrage Saint-Brieuc agglomération, à savoir :

- La mise en place d'îlots séparateurs situés aux entrées/ sorties des giratoires situés de chaque côté du pont de la RN12 ;
- L'extension de la zone 30 en y incluant ces deux giratoires.

Ces deux propositions ont recueilli l'agrément des membres de votre association présents à cette rencontre. Concernant la matérialisation des trajectoires cyclables dans les giratoires cités, votre demande, faite en réunion, de mise en place d'une bande cyclable sur le giratoire Ouest entre la rue Balzac et le Pont de la RN12 peut être envisagée compte tenu de la configuration du giratoire.

Cet aménagement aura néanmoins un caractère dérogatoire par rapport au code de la rue qui stipule que l'absence de marquages cyclistes dans les zones 30 doit permettre une meilleure cohabitation entre l'ensemble des modes de déplacements. A ce titre, le guide du CERTU relatif aux aménagements cyclables est relativement clair : « *Par l'objectif de modération du trafic et de la vitesse qu'elles visent, les zones 30 constituent des sites privilégiés des cyclistes. Elles ne nécessitent pas d'aménagements cyclables particuliers de type bande ou piste sauf éventuellement pour les pentes importantes, certains double-sens cyclables ou le franchissement de points durs pour les cyclistes* ».

Le temps de la concertation sur ce projet, au-delà de la recommandation émise par le commissaire enquêteur, est donc clos. Certaines de vos propositions ont été reprises dans le mémoire en réponse, notamment la création d'un aménagement cyclable sur le pont enjambant la RN12 ou la création de ses vélos aux carrefours, mais à aucun moment, la question de l'utilisation du site propre par les vélos n'a été demandée.

A ce titre, l'utilisation par les vélos de certaines voies bus est possible sur certains secteurs de l'agglomération (ex : Rue de Douvenant). Mais, dans le cas d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service, compte tenu des impératifs en matière de vitesse commerciale, de régularité et des enjeux économiques liés à ce système de transports, la réalisation d'aménagements dédiés aux cyclistes a été retenue. Je ne peux donc accéder favorablement à votre demande d'utilisation du site propre par les cyclistes.

Ce projet d'ampleur est un projet visant à encourager les déplacements alternatifs à la voiture individuelle : il est le fruit d'un compromis visant à un meilleur partage de l'espace public entre chaque mode de déplacements.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Bruno JONCOUR

